

Colmar

Voisin voisine Le rock alaman un rock sans frontière

La « Muettersproch-Gesellschaft, association pour la langue alémanique » lance un concours musical de rock.

Sur le thème, « le rock alaman, un rock sans frontière », la « Muettersproch-Gesellschaft, association pour la langue alémanique » lance un concours musical. Soutenu par le Magazine Regio/Regio-Magazin et par la commune d'Oberried, ce concours s'adresse aux groupes de rock qui chantent en langue alémanique. Il est ouvert non seulement aux groupes du Pays de Bade Sud, mais aussi à ceux d'Alsace, de la Suisse alémanique, du Liechtenstein et du Vorarlberg.

Du point de vue musical, les groupes doivent se situer dans les domaines du rock, du hip-hop ou de musiques voisines.

Phase finale le 5 octobre

En revanche, les interprètes isolés, les groupes vocaux a-cappella ou les compositeurs de chansons (Liedermacher) ne sont pas concernés par le



Archives Flore Chapon

concours. Pour le jury, les critères d'appréciation sont la créativité en langue alémanique, l'originalité et la qualité musicale. Le groupe retenu pour la phase finale du concours doit être en mesure de présenter en direct un programme d'une demi-heure, composé unique-

ment des œuvres musicales soumises au concours. La phase finale du concours aura lieu le 5 octobre à 19 h 30 à Oberried, près de Fribourg en Brisgau. Un prix de 1 500 € récompensera le groupe classé premier, le second prix est de 1 000 € et le 3e de 500 €. Tous les styles musicaux, qui peuvent être adaptés à une orchestration de groupe, sont acceptés. Des reprises d'interprétations connues le seront aussi, mais à condition qu'elles aient une certaine originalité.

Comment se déroule le concours ?

Le jury prend connaissance des envois et sélectionne, avant le 30 juillet, quatre groupes qui seront invités à se présenter sur scène. L'évaluation du jury aura lieu, pour chacun des quatre groupes retenus, lors d'un passage en scène d'environ une

demi-heure. Un système professionnel de sonorisation et des techniciens du son seront à leur disposition. Une vérification du son aura lieu à partir de 14 h, le jour de la manifestation. Le technicien a besoin de connaître les indications précises des besoins techniques des groupes.

Pour éviter de perdre du temps en travaux de transformation, le soir même, les groupes s'accordent sur un équipement scénique commun (batteries, amplis, piano etc.). Une semaine avant la représentation, la personne de contact du groupe recevra par courriel le nom du technicien, afin de lui permettre d'effectuer avec lui les vérifications nécessaires. Pour des raisons liées aux droits d'auteur, les groupes remettent par écrit à l'organisateur le programme avec l'indication des titres originaux et des compositeurs.

Y participer

Pour participer au concours, le groupe doit envoyer avant le 15 juillet un support d'enregistrement (si possible un disque compact audio — CD) avec au maximum trois pièces musicales d'une durée maximale de cinq minutes, accompagné des textes écrits des chants, à l'adresse mentionnée ci-dessous. La candidature doit être accompagnée d'un formulaire entièrement rempli et d'une bonne photo de presse du groupe musical. Le formulaire

d'inscription est obligatoire. Il peut être sollicité à l'adresse postale de l'Association Muettersproch-Gesellschaft ou être téléchargé sur la page Internet www.alemannisch.de.

Les envois sont à adresser à l'adresse suivante : Muettersproch-Gesellschaft e. V. À l'attention de Friedel Scheer-Nahor — Zeppelinstr. 9 - D-79206 Breisach